

Cuisine

25
ans
Garantie
GRATUITE



La vie quotidienne à la maison impose des exigences élevées sur une cuisine. C'est pourquoi nous testons nos cuisines de manière rigoureuse pour nous assurer qu'elles répondent à nos strictes exigences de qualité et de durabilité et pour être sûrs qu'elles pourront supporter un usage au quotidien. IKEA vous offre une garantie de **25 ans** qui couvre les défauts de fabrication des matériaux et de construction sur les systèmes de cuisine METOD (*10 ans pour les tiroirs FÖRVARA*), ainsi que la série d'éléments de cuisine indépendants VÄRDE. La garantie est valable dans le cadre d'un usage domestique uniquement. Pour connaître le détail des conditions de garantie applicables aux cuisines IKEA, reportez-vous aux dispositions du présent livret de garantie.

IKEA vous offre aussi une garantie de **10 ans** sur tous les robinets mitigeurs et mélangeurs pour éviers de cuisine et de **5 ans** sur les appareils électroménagers IKEA, hors séries LAGAN. Pour connaître les conditions d'application, reportez-vous aux dispositions des livrets de garantie spécifiques disponibles séparément.

25
ans
Garantie
GRATUITE

10
ans
Garantie
GRATUITE

5
ans
Garantie
GRATUITE



Quelle est la durée de validité de la garantie ?

La présente garantie est valable vingt-cinq (25) ans à compter de la date d'achat chez IKEA de tout système de cuisines METOD et éléments de cuisine indépendante VÅRDE (10 ans pour les tiroirs FÖRVARA). L'original du ticket de caisse, de la facture ou du bon de livraison en cas de vente à distance est exigé comme preuve de l'achat. La garantie s'applique aux matériaux et accessoires remplacés ou réparés durant la période de garantie, dans la limite de la période de garantie restant à courir à compter du jour du remplacement ou de la réparation. Le remplacement du produit défectueux n'a pas pour conséquence de prolonger la durée initiale de garantie.

Qu'est-ce qui est couvert dans le cadre de cette garantie ?

La garantie s'applique aux produits neufs vendus dans les magasins IKEA, hors modèles d'exposition et produits vendus à la « Bonne Trouvaille ». La garantie s'applique dans le cadre d'un usage domestique uniquement. Les garanties concernent l'appareil agissant en qualité de consommateur à compter de la date d'achat du produit. Elles sont incessibles.

La garantie couvre la réparation ou le remplacement du produit si un défaut de fabrication des matériaux apparaît pendant toute la période de garantie offerte à compter de la date d'achat, dans les composants décrits ci-après :

Système de cuisines METOD

- Structures de caissons (à l'exception de TUTEMO et HÖRDA)
- Façades
- Charnières UTRUSTA
- Tiroirs à ouverture totale MAXIMERA
- Étagères UTRUSTA en verre trempé ou panneau mélaminé
- Pieds
- Panneaux de finition
- Bandeaux décor/comches/plinthes
- Plans de travail de 2,8 cm d'épaisseur minimum (à l'exception de LILLTRÅSK et de FYNDIG)
- Éviers (sauf éviers FYNDIG)
- Égouttoirs à vaisselle UTRUSTA pour caissons muraux

Produits exclus de la garantie :

poignées, boutons, et plans de travail FYNDIG et LILLTRÅSK. Les tiroirs FÖRVARA, les corbeilles en fil UTRUSTA, les rangements ouverts TUTEMO et HÖRDA bénéficient d'une garantie de 10 ans.

VÅRDE éléments solitaires

La garantie couvre tous les éléments de la cuisine indépendante VÅRDE, à l'exception des boutons, poignées, appareils électroménager, mixeurs, mélangeurs, et plans de travail et tablettes en bois massif.

Système de cuisines FYNDIG

Les éléments de la série FYNDIG ne sont pas couverts par cette garantie.

Que fera IKEA pour remédier au problème ?

Dans le cadre de cette garantie, IKEA examinera le produit. Si après vérification, et hormis mise en œuvre de la garantie légale, IKEA conclut que votre réclamation est couverte par la présente garantie, IKEA procédera à la réparation du produit défectueux, ou à son remplacement par le même article ou par un article de qualité comparable.

En cas de mise en œuvre de la présente garantie, IKEA prendra en charge les frais de réparation, de pièces de rechange, de main d'œuvre et de déplacement du personnel

à domicile que le service implique, dans la mesure où le produit est accessible à la réparation sans coût supplémentaire. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux réparations effectuées sans autorisation de IKEA.

Si l'article n'est plus vendu chez IKEA, IKEA proposera un article de remplacement approprié équivalent qui remplit les mêmes fonctions et offre un niveau de qualité identique.

Si aucun article équivalent n'est disponible, et en cas d'impossibilité totale ou partielle de réparation reconnue par IKEA, sous réserve que les conditions d'application de la garantie soient remplies, IKEA procédera au remboursement total ou partiel de l'article reconnu défectueux.

IKEA s'engage à tout mettre en œuvre pour apporter une solution rapide et satisfaisante dans le cadre de cette garantie commerciale mais ne saurait être tenu pour responsable des cas de forces majeures, tels que définis par la jurisprudence, susceptibles d'empêcher l'application correcte de la garantie.

En cas de question sur les conditions d'application et pour la mise en œuvre de la présente garantie, contactez le Service Après-Vente IKEA.

Service Après-Vente

Pour vous offrir sans cesse des produits qui répondent à vos attentes et besoins, nous renouvelons chaque année une partie de notre assortiment. Pour cette raison, nous ne pouvons assurer que les produits et les prix seront toujours valables au-delà de la période de validité du catalogue qui est de un an.

Toutefois, nous offrons une garantie après-vente de 2 ans sur les portes et faces de tiroirs de nos cuisines. Cela signifie que vous pouvez compléter, tant qu'il reste du stock, votre modèle de cuisine avec : portes, faces de tiroir, plinthes, bandeaux décor, moulures, finitions latérales - pendant deux ans après que le modèle soit sorti de l'assortiment.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie ?

Suivre attentivement les instructions de montage et d'installation, ainsi que les instructions d'entretien et de maintenance, fournies avec les produits.

Les éléments de cuisine doivent être correctement et solidement fixés au mur.

Assurez-vous d'utiliser des fixations murales adaptées à votre mur. Le type de fixation dépend de la nature du matériau de votre mur. Assurez-vous que votre mur est de nature à supporter des charges en rapport avec le produit. En cas de doute, prenez l'avis d'un spécialiste. La garantie ne couvre pas la détérioration des meubles IKEA et de leur contenu liée à une rupture du support mural de l'immeuble.

La garantie ne s'applique pas aux produits qui ont été mal stockés ou montés, qui ont subi une mauvaise utilisation ou une modification, qui ont été nettoyés avec de mauvaises méthodes ou produits, aux produits qui ont été utilisés de manière inappropriée ou subi un usage abusif.

La garantie ne couvre pas l'usure normale telle qu'elle résulte de l'usage ou la sécurité du produit au quotidien, ni les dommages causés par, entre autres, le vol, la chute ou le choc d'un objet, l'incendie, la décoloration à la lumière, les brûlures, l'humidité ou la chaleur sèche excessive, les coupures, les éraflures, toute imprégnation par un liquide, ou les dommages engageant la responsabilité d'un tiers ou résultant d'une faute intentionnelle ou dolosive.

La garantie ne s'applique pas aux dégâts de calcaire et déchets organiques qui pourraient s'accumuler sur les surfaces internes ou externes des éviers et systèmes d'évacuation (tuyaux, siphons) qui y sont raccordés, du fait d'un mauvais entretien.

La garantie ne couvre pas les dommages indirects ou fortuits.

Où s'applique la présente garantie ?

Sous réserve de conformité aux spécifications techniques et réglementations applicables et propres à chaque pays le cas échéant, les garanties pourront être exercées auprès de l'organisation IKEA locale du pays où le produit est utilisé sur tout le territoire de l'Union Européenne (hors DOM et TOM).



Nos cuisines sont soumises à rudes épreuves

Des charnières solides pour des portes qui s'ouvrent et se ferment en douceur. Avez-vous déjà pensé au nombre de fois où vous ouvrez et fermez les portes de vos rangements cuisine ? Tous les jours, jour après jour, année après année. Nous, oui. C'est pourquoi nous testons la solidité de nos charnières en suspendant un poids de 2 kg sur les portes, puis en les ouvrant et les refermant 200 000 fois. Ainsi vous savez que vos portes de cuisine feront face à votre vie au quotidien.

Des charnières grand angle

Avec les charnières UTRUSTA vos portes de cuisine s'ouvrent en plein jusqu'à 153°, de quoi atteindre facilement ce dont vous avez besoin. Et elles sont faciles à installer. Il suffit de clipser la charnière sur la porte et d'ajuster en hauteur, largeur et profondeur. Rapide, facile et précis. Et si vous voulez nettoyer ou changer la porte, il suffit de détacher la charnière ; il n'y a rien à dévisser. Grâce aux amortisseurs de porte UTRUSTA, les portes se ferment en douceur, presque sans bruit. Ce sont les petits détails qui font toute la différence !

Jusqu'au bout du test des tiroirs

Vos tiroirs de cuisine doivent endurer beaucoup de choses, alors pour être sûrs qu'ils supporteront des charges lourdes, nous chargeons un tiroir de 60 cm de large avec un poids de 8,2 kg et ensuite nous l'ouvrons et le refermons 200 000 fois. Et parfois, il arrive que l'on s'appuie sur un tiroir, alors ça aussi nous le testons, avec une charge de 25 kg appliquée 10 fois pendant 10 secondes à chaque fois. Les tiroirs continuent de glisser et de se refermer en douceur.

Des tiroirs coulissant en douceur, sur toute la longueur

Tous nos tiroirs MAXIMERA s'ouvrent sur toute la longueur : leur contenu est parfaitement visible et à portée de main. Ils glissent en douceur sur des patins à coulisse, sont équipés de taquets d'arrêt en ouverture et se ferment tout seuls sur les derniers centimètres. Les tiroirs peuvent aussi être équipés d'amortisseurs grâce auxquels ils se referment en douceur et en silence.

Des cuissons durables : les fondations de la cuisine

Un élément de cuisine doit en supporter beaucoup. C'est pourquoi tous les caissons de base METOD sont en panneau de particules mélaminé de 18 mm d'épaisseur. Les structures et les étagères ont des chants épais en plastique polypropylène souple. Le résultat : des éléments de cuisine solides avec des chants résistants aux chocs et une surface robuste résistante à l'humidité et aux rayures.

Eiles supportent bien plus que ce qu'elles devraient

La vie de tous les jours fait qu'avec le temps, on a toujours plus de choses à ranger. Pour être sûrs que les étagères de votre cuisine ne vont pas fléchir nous disposons 60 assiettes pour un poids total d'environ 27 kg sur une étagère de 80 cm de large, et nous les laissons ainsi pendant une semaine. Une étagère doit pouvoir faire face à ce genre de choses !

Des plans de travail conçus pour résister

Les revêtements de nos plans de travail subissent des tests rigoureux. Ainsi pendant une semaine, un poids de 100 kg est déposé sur le plan de travail pour vérifier qu'il supporte que l'on s'assoie dessus. Ils doivent aussi résister aux liquides froids – à l'eau pendant 24 heures et aux taches d'huile, d'alcool et de café pendant 1 heure. Dans une chambre climatique spéciale, les revêtements et les bords sont soumis à des essais de chocs et les bords, à des tests de résistance à la vapeur. Nous testons également la résistance du stratifié à l'abrasion et au fissurage. Nos plans de travail durables sont conçus pour résister aux activités quotidiennes dans la cuisine pour de nombreuses années.

Façades

Nos portes et faces de tiroirs sont conçues pour résister aux activités quotidiennes dans la cuisine pour de nombreuses années. Elles sont testées pour vérifier leur résistance aux chiffons humides, aux marques de doigts et à la graisse de cuisson. Pour les tester, nous laissons de l'eau et de la graisse dessus pendant 24 heures. Au bout de 23 heures, nous ajoutons du café et de l'alcool que nous laissons pendant 1 heure. Nous épongeons ensuite la majeure partie avec du papier absorbant et nous attendons encore 24 heures avant de nettoyer complètement la surface. Il ne doit pas rester de marque ou de défaut visible à l'issue de ces tests. Ce n'est pas tout ! Nous vérifions aussi que les chants résisteront sans se décoller à des températures jusqu'à 85°C, à l'eau (1 heure) et à la vapeur de 50 à 60°C. Seulement, et alors seulement, nos portes et tiroirs sont déclarés aptes au service quotidien dans votre cuisine.

RAPPEL DES DISPOSITIONS LÉGALES

IKEA s'engage à garantir la conformité des biens au contrat ainsi que les éventuels vices cachés, conformément aux dispositions légales figurant ci-après, sans que cela ne fasse obstacle à la mise en œuvre de la garantie ci-dessus consentie lorsque celle-ci est plus étendue que la garantie légale.

« Garantie légale de conformité » (extrait du Code de la consommation)

• Art. L. 211-4. « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

• Art. L. 211-12. « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

• Art. L. 211-5. « Pour être conforme au contrat, le bien doit :

- 1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
 - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
 - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;
- 2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier

a accepté.

« De la garantie des défauts de la chose vendue » (extrait du Code civil)

• Art. 1641. « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

• Art. 1648 (1er alinéa). « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

AGRAFEZ VOTRE TICKET DE CAISSE ICI À CONSERVER AVEC LE BON DE GARANTIE DANS UN ENDROIT SÛR.

Meubles IKEA France SAS
425, rue Henri Barbusse
BP 129
78375 PLAISIR CEDEX

Service Après-Vente IKEA : 0969 36 20 06 (appel non surtaxé, coût d'une communication vers un numéro 09 selon tarif de votre opérateur)

CONSERVEZ VOTRE TICKET DE CAISSE !

**C'est votre preuve d'achat ; il sera exigé pour
tout appel en garantie.**

Pour toute question ou réclamation,
rendez-vous sur www.IKEA.fr.

